

Juchereau fut mis en possession de sa seigneurie par le gouverneur D'Aillebout, le 9 avril 1350. Cette mise en possession est écrite sur le dos de la ratification de cette concession par la compagnie et signée de Boujonnyer, secrétaire de D'Aillebout.

PHILÉAS GAGNON

Charles-Baptiste Bouc. (VII, I, 772).—Au mois de février 1798, Charles-Baptiste Bouc, député de Effingham, acheta une quantité considérable de blé de Etienne Drouin, cultivateur de la paroisse de Terrebonne.

Bouc mouilla son blé et accusa ensuite Drouin de lui avoir vendu du mauvais blé, l'informant en même temps que la loi punissait une semblable offense de la corde.

Le pauvre Drouin, honnête mais naïf, crut Bouc sur parole et pour s'éviter un procès qui l'aurait peut-être conduit à la potence, il consentit à lui signer un billet de dix-huit cents livres payable à demande. Bouc se montra bon prince et pour une somme de quatorze cents livres, Drouin se libéra de sa dette.

Plus tard, Drouin s'informa et reconnut qu'il avait été floué. Il porta plainte et Bouc et ses complices Charles Renault, Jean-Baptiste Coll, Antoine Lauzon et la femme Madeleine Collard furent traduits devant la Cour du Banc du Roi pour le district de Montréal.

Le 9 mars 1799, Bouc fut condamné à un emprisonnement de trois mois, à une amende de vingt livres et à donner des cautions de sa bonne conduite pendant l'espace de trois ans. Renault, Coll, Lauzon et la femme Collard s'en tirèrent avec trois semaines d'emprisonnement et chacune une amende de six chelins et huit deniers.

La Chambre d'Assemblée du Bas-Canada était alors en session et, sur la proposition du procureur-général, elle prit